

CHARTRE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES, D'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU LYCEE AMIRAL BOUVET

Les ressources informatiques et l'Internet sont proposés dans l'Etablissement dans le cadre de sa mission d'éducation et de formation. L'ampleur et la complexité de l'équipement imposent à tous de respecter certaines règles pour un bon fonctionnement. En outre, l'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usages pédagogique et administratif du lycée Amiral Bouvet. Elle s'applique à tout utilisateur, élève ou membre du personnel, accédant aux postes informatiques du lycée.

L'Etablissement est équipé de nombreux ordinateurs, de tablettes numériques et d'appareils électroniques (imprimantes, téléphones...) et de réseautique qui composent le parc informatique du lycée Amiral Bouvet et en constituent le réseau. Ces ordinateurs et ces appareils ont un accès à Internet.

L'accès à ces ressources ne doit pas être considéré comme un droit, mais un privilège qui peut être supprimé à tout moment en cas de manquement à cette charte.

LES ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à se servir de ces ressources uniquement dans un but pédagogique et éducatif (création de documents, recherche d'information, complément de cours, information sur l'orientation, ou toute autre activité en accord avec les enseignants) ou conformément à l'usage attendu dans le cadre de son activité professionnelle au lycée.

L'Utilisateur s'engage aussi à respecter la loi ; outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Etablissement, sont également interdits, et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre littéraire, musicale, cinématographique, photographique, de logiciels commerciaux, etc. en violation des droits d'auteurs et de propriété intellectuelle,
- l'atteinte à la vie privée d'autrui, dont le droit à l'image,
- la diffamation et l'injure, l'incitation à la violence et à la haine, le harcèlement, les propos racistes ou obscènes, l'apologie des crimes, notamment meurtre, viol, terrorisme, crime de guerre et crime contre l'humanité, de même que leur négation,
- l'exploitation d'images, de films ou de messages à caractère inapproprié (violence, pornographie, ...),
- la provocation à des actes illicites et à la consommation de substances illicites.

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage qui est fait de son propre compte. En cas d'infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion. Il revient à l'utilisateur de s'assurer de la fermeture de sa session de travail avant de quitter un ordinateur.

L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du système informatique, et notamment à ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines, ni installer des logiciels ; à ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ; à ne pas altérer ou accéder à des données appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ; à ne pas utiliser des programmes nuisibles (virus ou autres), ou destinés à contourner la sécurité, à saturer les ressources.

L'Utilisateur accepte un contrôle conforme à la loi de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et de l'Internet, pendant son activité et a posteriori (logiciels utilisés, sites Internet visités, date et lieu de connexion...)

SANCTIONS ENCOURUES PAR LES CONTREVENANTS

Le non-respect des principes établis et rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès au réseau et aux ressources, à des sanctions disciplinaires, ou/et à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.